



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (855)724-2268
Télec.: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 01-MONTREAL
N° COUR : 500-11-058499-209
N° DOSSIER : 41-2656808

C O U R S U P É R I E U R E
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

RESTAURANTS PACINI INC.,

Personne morale faisant affaire au 4000-1, Place
Ville-Marie, dans la ville de Montréal, dans la
province de Québec, H3B 4M4.

AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que Restaurants Pacini inc. de Montréal (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 9 novembre 2020 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, une preuve de réclamation, une formule de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la Débitrice sera tenue par téléconférence le 27 novembre 2020 à 10 h. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour assister à ladite téléconférence, veuillez nous en informer, **avant le 26 novembre 2020 à 16 h**, par courriel au reclamation-claims@rcgt.com.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Montréal, ce 13 novembre 2020.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable désigné



Raymond Chabot Inc.

An affiliate of
Raymond Chabot Grant Thornton
LLP
Suite 2000
600, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (QC) H3B 4L8
Phone: (855)724-2268
Fax: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION NO.: 01-MONTREAL
COURT NO.: 500-11-058499-209
FILE NO.: 41-2656808

S U P E R I O R C O U R T
" Commercial Division "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

RESTAURANTS PACINI INC.

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS

(section 51)

Take notice that Restaurants Pacini inc. in the city of Montréal (Québec) has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on November 9, 2020.

Copy of the Debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the Debtor will be held by conference call on November 27, 2020, at 10:00 a.m. If you wish to attend, please inform us, **before 4:00 p.m. on November 26, 2020**, by email at reclamation-claims@rcgt.com to receive the contact details to join the conference.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the Debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

Dated at Montréal, November 13, 2020.

RAYMOND CHABOT INC.
Licensed Insolvency Trustee

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Trustee in charge

CANADA
DISTRICT DE QUÉBEC
NO DIVISION : 01 - MONTRÉAL
NO COUR : 500-11-058499-209
NO DOSSIER : 41-2656808

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **RESTAURANTS PACINI INC.**

Proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI

Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

PROPOSITION

Nous, Restaurants Pacini inc., soumettons par les présentes à nos créanciers la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

1. DÉFINITIONS

Définitions : Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente Proposition, sous réserve d'une disposition incompatible de la Loi :

- 1.1 « **Certificat du Syndic** » : désigne le certificat émis par le Syndic en vertu de l'article 65.3 de la Loi et confirmant l'exécution intégrale de la Proposition. Le Syndic émettra le Certificat du Syndic dès la réalisation des Conditions.
- 1.2 « **Conditions** » : ce terme a le sens qui lui est attribué à l'article 2.1 de la Proposition.
- 1.3 « **Cour** » : désigne la Cour supérieure du Québec, district de Montréal.
- 1.4 « **Créanciers garantis** » : désigne toutes les Personnes ayant des Réclamations garanties.
- 1.5 « **Créanciers liés** » : désigne toutes les Personnes liées à la Proposante au sens de l'article 4 de la Loi.
- 1.6 « **Créanciers ordinaires** » : désigne toutes les Personnes ayant des Réclamations ordinaires comme défini à l'article 1.22 de la présente Proposition.
- 1.7 « **Créanciers privilégiés** » : désigne toutes les Personnes ayant des Réclamations privilégiées au sens de l'article 136 de la Loi.
- 1.8 « **Date d'approbation** » : désigne la date à laquelle l'Ordonnance d'approbation deviendra finale et sans appel.
- 1.9 « **Date de l'avis d'intention** » : désigne, aux fins de la Proposition, la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition auprès du Séquestre officiel, soit le 9 juillet 2020.

-
- 1.10 « **Date de la Proposition** » : désigne, aux fins de la Proposition, la date du dépôt de la Proposition auprès du Séquestre officiel, soit le 9 novembre 2020.
- 1.11 « **Débitrice** » et/ou la « **Proposante** » : désigne Restaurants Pacini inc.
- 1.12 « **Honoraires et frais de la Proposition** » : désigne les honoraires et débours du Syndic et des procureurs de la Débitrice relatifs à la présente Proposition ou de toute Proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux encourus et impayés depuis la Date de l'avis d'intention.
- 1.13 « **Montant offert pour distribution** » : désigne un montant global de 2 millions \$ qui sera mis à la disposition du Syndic pour le bénéfice des Réclamations de la Couronne, des Réclamations privilégiées, des Honoraires et frais de la Proposition et des Réclamations ordinaires, dans les six (6) ans de l'Ordonnance d'approbation selon l'intervalle suivant :
- i) 100 000 \$ payable au plus tard le 30 septembre 2021;
 - ii) 300 000 \$ payable au plus tard le 30 septembre 2022;
 - iii) 400 000 \$ payable au plus tard le 30 septembre 2023;
 - iv) 400 000 \$ payable au plus tard le 30 septembre 2024;
 - v) 400 000 \$ payable au plus tard le 30 septembre 2025;
 - vi) 400 000 \$ payable au plus tard le 30 septembre 2026.
- Le syndic procédera à la distribution de ces sommes en faveur des créanciers une fois par année dans les 60 jours de la fin de chaque période ou de l'encaissement des fonds.
- 1.14 « **Ordonnance d'approbation** » : désigne une ordonnance finale et exécutoire à être rendue par la Cour et prévoyant l'approbation de la Proposition à la suite d'un Vote favorable des créanciers.
- 1.15 « **Personne** » : désigne toute personne physique, société par actions, société à responsabilité limitée ou illimitée, société de personnes ou société en commandite, association, fiducie ou coentreprise, ou tout organisme sans personnalité morale ou organisme gouvernemental, ou toute autre entité.
- 1.16 « **Proposition** » : désigne cette Proposition, ou toute Proposition amendée à la suite des modifications de celle-ci.
- 1.17 « **Réclamations de la Couronne** » : désigne seulement, à l'exclusion expresse de toute autre réclamation de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province ou de ses agents, les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la Date de l'avis d'intention par la Débitrice, pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224(1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe.
- 1.18 « **Réclamations garanties** » : désigne les réclamations des Créanciers garantis, comme ce terme est défini à l'article 2 de la Loi.
- 1.19 « **Réclamations des employés** » : désigne les sommes dues aux employés toujours à l'emploi de la Débitrice à la Date de l'avis d'intention, à titre de salaires et vacances impayés.
- 1.20 « **Réclamations privilégiées** » : désigne les réclamations décrites aux alinéas 136(1)(a) à 136(1)(j) de la Loi, dont la Loi prescrit le paiement en priorité sur toutes les autres réclamations, à l'exception des Réclamations des employés et des Honoraires et frais de la Proposition.

- 1.21 « **Réclamations d'ex-employés** » : désigne les réclamations d'ex-employés découlant de la perte d'emploi avant la Date de l'avis d'intention à titre de préavis de fin d'emploi et impayées à la Date de la Proposition.
- 1.22 « **Réclamations ordinaires** » : désigne les réclamations prouvables au sens de la Loi, de quelque nature que ce soit, y compris toutes les créances et tous les engagements, présents ou futurs, qu'elles soient payables ou non à la Date de la Proposition, y compris les Réclamations d'ex-employés, les réclamations éventuelles et non liquidées (une fois qu'elles le seront conformément à la Loi) découlant de (1) toute obligation contractée par la Débitrice avant la Date de la Proposition, incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, les offres d'achat, promesses d'achat, baux mobiliers ou immobiliers, contrats d'acquisition, options, cautionnements à l'égard de tout contrat ou bail et engagement financier que la Débitrice ne s'est pas expressément engagée à respecter après la Date de la Proposition et (2) toute obligation à laquelle la Débitrice peut devenir assujettie après la Date de la Proposition, dont notamment une obligation de nature fiscale, en raison des conséquences de la Proposition, de son homologation par la Cour ou de son exécution. Les Réclamations ordinaires excluent les Réclamations garanties, les Réclamations de la Couronne, les engagements courants visés au paragraphe 4.1 de la Proposition, les Réclamations des employés, les Réclamations privilégiées et les Honoraires et frais de la Proposition.
- 1.23 « **Solde du Montant offert pour distribution** » : ce terme a le sens qui lui est attribué à l'article 9.1 de la Proposition.
- 1.24 « **Syndic** » : désigne **RAYMOND CHABOT INC.** (Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable désigné), ès qualités de syndic agissant *in re* : la Proposition de Restaurants Pacini inc.
- 1.25 « **Vote favorable** » : désigne le vote des créanciers approuvant la présente Proposition par la majorité des créanciers requise par la Loi.

2. CONDITIONS

- 2.1 **Conditions** : La Proposition est conditionnelle à la satisfaction de toutes les conditions préalables suivantes (collectivement, les « **Conditions** ») :
- i) Obtention d'un Vote favorable par les majorités requises en vertu de la Loi;
 - ii) L'émission de l'Ordonnance d'approbation.

3. RÈGLEMENT DES CRÉANCIERS GARANTIS

- 3.1 Vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers.

4. RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS COURANTS

- 4.1 Les engagements de la Débitrice à l'égard de biens fournis, services rendus et autres contreparties données à la Débitrice après la Date de la Proposition seront payés par la Débitrice dans le cours normal des affaires dans le respect de ses engagements et selon les conditions prévalant dans le marché, sans excéder la juste valeur marchande de ces biens et services.

5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

- 5.1 Les Réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en poste à la Date de la Proposition, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des affaires.

6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

- 6.1 Les Réclamations de la Couronne seront payées en entier dans les six (6) mois suivant l'Ordonnance d'approbation, et ce, en priorité et à même le Montant offert pour distribution, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables.

7. RÈGLEMENT DES HONORAIRES ET FRAIS DE LA PROPOSITION

- 7.1 Les Honoraires et frais de la Proposition encourus après la Date de l'avis d'intention seront acquittés à même le Montant offert pour distribution.

8. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES

- 8.1 Les Réclamations privilégiées, autres que les Honoraires et frais de la Proposition et les Réclamations des employés, seront payées et quittancées en entier et sans intérêt, en priorité sur toutes les Réclamations ordinaires, et ce, à même le Montant offert pour distribution.

9. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS ORDINAIRES

- 9.1 Toutes les autres réclamations non visées par les paragraphes précédents seront quittancées par le partage du Montant offert pour distribution, net des sommes distribuées en vertu des articles 6, 7 et 8 de la Proposition (le « **Solde du Montant offert pour distribution** »), en acquittant le moindre de :
- i) La première tranche de cinq cents dollars (500 \$) (la « Première tranche »);
 - ii) Le montant total de la Réclamation ordinaire.
- 9.2 Tout excédent du Solde du Montant offert pour distribution, déduction faite des paiements prévus en 9.1, sera partagé au prorata des soldes impayés des Réclamations ordinaires.

10. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EX-EMPLOYÉS

- 10.1 Les ex-employés ayant un solde impayé de leur Réclamation d'ex-employés pourront produire, le cas échéant, une demande d'indemnisation auprès de Service Canada en vertu du Programme de protection des salariés.

11. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE CRÉANCIERS LIÉS

11.1 Sujet à l'émission de l'Ordonnance d'approbation, la Débitrice fera en sorte que les Créanciers liés renoncent à faire valoir quelque réclamation que ce soit payable dans le cadre de la Proposition.

12. AUTRES DISPOSITIONS

12.1 **Approbation présumée :** les Créanciers ordinaires ayant présenté une preuve de réclamation ordinaire complète au Syndic d'un montant égal ou inférieur à 500 \$ seront réputés avoir voté en faveur de la Proposition. Nonobstant ce qui précède, tout Créancier ordinaire peut voter contre la Proposition en soumettant un vote contre la Proposition.

12.2 **Nomination d'inspecteurs :** La Débitrice accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition. Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la Loi, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement du Montant offert pour distribution et les versements des dividendes aux créanciers comme prévu au point 1.13.

12.3 **Réclamations contre les administrateurs :** L'acceptation de la Proposition par les créanciers tiendra lieu de quittance quant à toutes les réclamations contre les administrateurs dont ils peuvent être responsables selon les critères de l'article 50(13) de la Loi.

12.4 **Opérations sous-évaluées et traitement préférentiel :** En acceptant la présente Proposition, les créanciers renoncent expressément à exercer contre la Débitrice et tout tiers, les recours prévus aux articles 95 à 101 de la Loi ainsi qu'en vertu de toute autre législation provinciale ayant un objet similaire, incluant, sans limiter ce qui précède, les recours en vertu des articles 1631 et 1636 du Code civil du Québec, le tout conformément à l'article 101.1 de la Loi.

12.5 **Distribution :** Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition et toutes les sommes payables en vertu de la présente Proposition seront versées intégralement entre ses mains pour être distribuées aux créanciers.

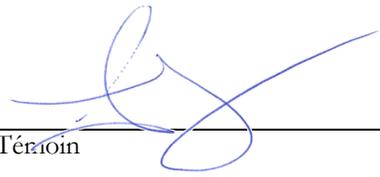
Fait à Montréal, le 6 novembre 2020.

RESTAURANTS PACINI INC.

Par :



Pierre-Marc Tremblay



Témoin

District de: Québec
 No. division: 1
 No. cour: 500-11-058499-209
 No. dossier: 41-2656808

FORMULAIRE 78

Bilan (Proposition commerciale)

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de Restaurants Pacini inc.

Personne morale faisant affaire au 4000-1, Place Ville-Marie, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H3B 4M4.

Originale

Modifiée

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 6ième jour de novembre 2020. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$7,505,747.45
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$327,190.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
Total du passif		\$7,832,937.45
Surplus		\$0.00

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$5,000.00
2.	Aménagements	\$1.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$0.00
	Douteuses	\$0.00
	Mauvaises	\$1,162,000.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$0.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$1.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$10,000.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières, (actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$0.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$3.00
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
Total de l'actif		\$15,005.00
Déficit		\$7,817,932.45

Je, Pierre-Marc Tremblay, de Restaurants Pacini inc. de Montréal dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 6ième jour de novembre 2020 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT) devant moi par vidéoconférence dans la province de Québec, ce 6ième jour de novembre 2020

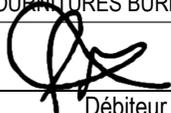

 Mélissa Lauzon
 Commissaire à l'assermentation pour la province de Québec


 Signature du Débiteur



Liste "A"
Créanciers non garantis
 Restaurants Pacini inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
1	2963-1683 Québec inc.	1254, rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Canada, H2X 3J6	\$149,911.13
2	3820343 CANADA INC.	5555 AVENUE RANDALL, Côte Saint-Luc, Québec, Canada, H4V 2V9	\$248,451.38
3	425 de Maisonneuve Ouest S.E.C.	400, rue Sauvé Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3L 1Z8	\$1,800,000.00
4	7215371 Canada inc.	201-1590, rue Ampère, Boucherville, Québec, Canada, J4B 7L4	\$109,734.25
5	9083-3831 Québec inc.	8020, avenue Duplessis, Saint-Hyacinthe, Québec, Canada, J2R 1S6	\$16,237.79
6	9126-0588 Québec inc.	2185, avenue Desnoyers, Saint-Hyacinthe, Québec, Canada, J2S 8Z1	\$4,552.15
7	9130-7074 Québec Inc.	95, boul. Jacques-Cartier Sud, bureau 500, Sherbrooke, Québec, Canada, J1J 2Z3	\$8,487.00
8	9294-9080 Québec inc.	102, rue Saint-Pierre, Rimouski, Québec, Canada, G5L 1T5	\$26,347.63
9	9307-3765 Québec inc.	3055, boul. Saint-Martin Ouest – Bureau 610, Laval, Québec, Canada, H7T 0J3	\$0.00
10	ACCEO SOLUTIONS INC.	6100-75 RUE QUEEN, Montréal, Québec, Canada, H3C 2N6	\$3,019.55
11	ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA	2301 DE CANNES-BRULÉES , LaSalle, Québec, Canada, H8N 3G1	\$137.07
12	Agence du Revenu du Canada (QC)	4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, Canada, G9P 5H9	\$0.00
13	ALARMS FOXSECUR	4505 MÉTROPOLITAIN EST # 202, Saint-Léonard, Québec, Canada, H1R 1Z4	\$310.44
14	ALIMENTS MERCI	12020 ALBERT HUDON, Montréal, Québec, Canada, H1G 3K7	\$80.00
15	Amex Bank of Canada	P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$37,594.00
16	ASSURANCES DALBEC LTEE	200-1750 RUE MAURICE-GAUVIN, Laval, Québec, Canada, H7S 1Z5	\$58,552.24
17	ATELIER DU CHEF	850 BOUL. PIERRE BERTRAND # 110, Québec, Québec, Canada, G1M 3K8	\$1,663.98
18	ATS HEALTHCARE	100 VAUGHAN VALLEY BOUL. , Vaughan, Ontario, Canada, L4H 3C5	\$51.18
19	Bell Canada (commercial)	FCT Default Solutions P.o. Box 2514, Station B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$525.01
20	Bell Mobilité (commercial)	FCT Default Solutions P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$5,171.85
21	BELLVIT	4557 RUE LA FONTAINE, Montréal, Québec, Canada, H1V 1P6	\$1,600.00
22	Brillon, Geneviève et Viens, Emmanuel	6130, rue de Jouvence, Saint-Hyacinthe, Québec, Canada, J2S 7T6	\$16,236.99
23	Brillon, Jean-Guy	2185, avenue Desnoyers, Saint-Hyacinthe, Québec, Canada, J2S 8Z1	\$11,685.64
24	Canada Post Corporation - Postes Canada	2701 Riverside Dr, Suite C0155, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0B1	\$960.78
25	Carrefour Repentigny inc.	Gowling WLG 1 Place Ville Marie, bureau 3700, Montréal, Québec, Canada, H3B 3P4	\$80,057.74
26	Centre commercial Place Rosemère	401, boul. Labelle, Rosemère, Québec, Canada, J7A 3T2	\$138,027.16
27	Centre d'achat Beauward ltée	6010-430, boul. Arthur-Sauvé, Saint-Eustache, Québec, Canada, J7R 6V7	\$56,937.22
28	CHAREST, LIETTE	186, CHEMIN DES BARDANES, Lanthier, Québec, Canada, J0T 1V0	\$700.00
29	CHOQUETTE CKS INC	4550 JARRY EST, Montréal, Québec, Canada, H1R 1X3	\$921.96
30	CINTAS CANADA LTEE	1470, NOBEL, Boucherville, Québec, Canada, J4B 5H3	\$551.64
31	CNW TELBEC	2000, AVE MCGILL COLLÈGE, 3IEME ÉTAGE, Montréal, Québec, Canada, H3A 3H3	\$1,793.61
32	Cominar	850-2820, boul. Laurier, Québec, Québec, Canada, G1V0C1	\$261,485.90
33	Commission des normes du travail - Québec	400, boulevard Jean-Lesage Hall Est, 4e étage, bureau 400, Québec, Québec, Canada, G1K 8W1	\$0.00
34	Communication Récréation inc.	216, rue L'Espérance, Saint-Lambert, Québec, Canada, J4P 1Y2	\$23,549.46
35	Complexe Santé de la Capitale , Phase II inc.	620-1280, boul. Lebourgneuf, Québec, Québec, Canada, G2K 0H1	\$1.00
36	Conseil québécois de la franchise	4422-A, rue Louis-B.-Mayer, Laval, Québec, Canada, H7P 0G1	\$8,623.13
37	COOP UQAM	201, AVE PRÉSIDENT-KENNEDY, LOCAL PK-M410, Montréal, Québec, Canada, H2X 3Y7	\$1,879.84
38	COPICOM INC.	634 BOUL. INDUSTRIEL, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, Canada, J3B 7X4	\$1,082.28
39	CSST - Montréal Centre-Ville	C.P. 11493, succ. Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, H3C 5S1	\$0.00
40	Data Candy	642 De Courcelle Street, bureau 304, Montréal, Québec, Canada, H4C 3C5	\$380.85
41	DENIS FOURNITURES BUREAU INC	2990, BOUL. LE CORBUSIER, Laval, Québec, Canada, H7L 3M2	\$161.49


Débiteur

6ième jour de novembre 2020

Date

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Restaurants Pacini inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
42	Denoncourt, Pierre	5725, avenue Thérour, Saint-Hyacinthe, Québec, Canada, J2S 8L8	\$11,685.64
43	DIST. JANICK POMERLEAU	201, DES BLÉS-D'OR, L'Acadie, Québec, Canada, J2Y 1E2	\$43.50
44	ECOLAB	PO BOX 11728, SUCC. CENTRE-VILLE, Montréal, Québec, Canada, H3C 6P7	\$996.74
45	Énergir, s.e.c.	1717, du Havre, Montréal, Québec, Canada, H2K 2X3	\$2,868.07
46	ENTREPRISES D'ÉLECTRICITE LEO ROBERT INC.	462 DES MARTINETS, St-Amable, Québec, Canada, J0L 1N0	\$804.14
47	ENTRETIEN LASZGYON	304-5180 BOUL. NOTRE-DAME, Laval, Québec, Canada, H7W 1V7	\$1,207.24
48	EXTERMINATION TERREBONNE	3565 CH. GASCON, Mascouche, Québec, Canada, J7L 3X6	\$89.51
49	Fondaction	103-2175 boul., De Maisonneuve Est, Montréal, Québec, Canada, H2K4S3	\$2,100,000.00
50	FÛT IDÉAL	158, RUE ROYAL, Les Côteaux, Québec, Canada, J7X 1A6	\$197.21
51	Gestion Denon inc.	5725, avenue Thérour, Saint-Hyacinthe, Québec, Canada, J2S 8L8	\$4,552.15
52	GESTION M.V.F. INC.	28 AVE DE LA GARE, BUREAU 202, Saint-Sauveur, Québec, Canada, J0R 1R0	\$254,578.11
53	Gestion Manacom inc.	6628-10800, avenue Millen, Montréal, Québec, Canada, H2C 0A3	\$47,906.23
54	GESTION MBMG INC.	9160, BOUL. LEDUC, SUITE 410, Brossard, Québec, Canada, J4Y 0E3	\$206.94
55	GESTION NC	43 RAYMOND LAPALICE, Blainville, Québec, Canada, J7B 1J9	\$6,381.12
56	Gestion Pierre-Marc Tremblay	4000-1, Place Ville Marie, Montréal, Québec, Canada, H3B 4M4	\$128,995.00
57	GESTION ST-JEROME ROYAL INC.	9090 AVE DU PARC # 320, Montréal, Québec, Canada, H2N 1Y8	\$25,920.65
58	GFS MONTREAL	550 LOUIS-PASTEUR, Boucherville, Québec, Canada, J4B 7Z1	\$27,385.14
59	GUI TECH SERVICES INC.	5485 BOUL. DES GRANDES-PRAIRIES, Saint-Léonard, Québec, Canada, H1R 1B1	\$1,079.98
60	HOPEM	CP 11728M SUCC. CENTRE-VILLE, Montréal, Québec, Canada, H3C 6P7	\$1,829.66
61	HOTEL ST-DENIS	1254 ST-DENIS, Montréal, Québec, Canada, H2X 3J6	\$11,020.18
62	HUILES VÉGÉTALES C.P. INC.	719 BOUL. INDUSTRIEL, SUITE 101, Blainville, Québec, Canada, J7C 3V3	\$505.72
63	Huppé, Louis	242, route Marie-Victorin, Vercheres, Québec, Canada, J0L 2R0	\$12,144.66
64	Hydro-Québec	140, Crémazie Ouest, 3e étage, Montréal, Québec, Canada, H2P 1C3	\$6,334.69
65	Immeubles Nakol	300-7000, avenue du Parc, Montréal, Québec, Canada, H3N1X1	\$265,287.79
66	INVESTISSEMENT SICAM INC.	500 BOUL. ST-MARTIN OUEST, BUREAU 350, Laval, Québec, Canada, H7M 3Y2	\$15,493.99
67	Jean-Paul Longchamps	95, boul. Jacques-Cartier Sud, bureau 500, Sherbrooke, Québec, Canada, J1J 2Z3	\$8,487.00
68	LA BRASSERIE LABATT LTEE	PO BOX 11728, SUCC. CENTRE-VILLE, Montréal, Québec, Canada, H3C 6P7	\$2,386.73
69	Lapointe, Nicolas	2058, rue Marcelle-Ferron, Longueuil, Québec, Canada, J4N 1T8	\$4,912.00
70	LAVERY. DE BILLY S.E.C.	1, PLACE VILLE-MARIE, BUREAU 400, Montréal, Québec, Canada, H3B 4M4	\$16,220.33
71	LE GROUPE CPR	2155, RUE CHICOINE, Vaudreuil-Dorion, Québec, Canada, J7V 8P2	\$5,508.34
72	Lebel, Diane	1620, rue Maurice, Saint-Hyacinthe, Québec, Canada, J2T 1A3	\$16,236.99
73	LEMAY MICHAUD	111, RUE ST-PIERRE, Québec, Québec, Canada, G1K 4A6	\$7,839.38
74	LES CONSULTANTS ANDROIDE INC.	6215, RUE CORBEIL, Trois-Rivières, Québec, Canada, G8Z 4P8	\$8,938.36
75	Les Services Conseils L. Lalonde inc.	5885, av. Marc Chagall, app. 701, Côte Saint-Luc, Québec, Canada, H4W 0C1	\$24,800.00
76	MAHEU & MAHEU	605, RUE DES ROCAILLES, Québec, Québec, Canada, G2J 1A9	\$305.01
77	MARINELLA ERMACORA	414, RUE GRENFELL, Mont-Royal, Québec, Canada, H3R 1G5	\$6,768.93
78	MARLENE LABERGE	875, 50E AVENUE, Lachine, Québec, Canada, H8T 2V2	\$129.35
79	Ministère du revenu du Québec (Impôt)	3e étage, secteur R23DGR 1600, René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
80	Ministère du revenu du Québec (TPS/TVQ)	3e étage, secteur R23DGR 1600, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$146,905.00
81	MUSISELECT (2015) INC	125, RUE LEO-T-JULIEN, Québec, Québec, Canada, G2M 0H1	\$334.67
82	NEOPOS MONTREAL INC.	8150, AV. MARCO-POLO, Montréal, Québec, Canada, H1E 5Y7	\$531.23


 Débiteur

6ième jour de novembre 2020

Date

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Restaurants Pacini inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
83	NEUVACTION	2175, BOUL. DE MAISONNEUVE # 238, Montréal, Québec, Canada, H2K 4S3	\$5,691.27
84	NO LIMITS DESIGN INC.	4316, BOUL. GRANDE-ALLÉE, Boisbriand, Québec, Canada, J7H 1M9	\$291.99
85	NOVEXCO INC.	950 PLACE PAUL-KANE, Laval, Québec, Canada, H7C 2T2	\$606.64
86	NUMÉRIX	4050, RUE JEAN-MARCHAND # 100, Québec, Québec, Canada, G2C 1Y6	\$2,494.96
87	PAPIER EXPERT INC.	2245, RUE GUENETTE, Saint-Laurent, Québec, Canada, H4R 2E9	\$358.31
88	PITNEY BOWES LEASING	PO BOX 278, Orangeville, Ontario, Canada, L9W 2Z7	\$582.13
89	PITNEY WORKS	PO BOX 280, Orangeville, Ontario, Canada, L9W 2Z7	\$1,047.83
90	Place La Financière	130, rue Principale, Saint-Mathieu-de-La Prairie, Québec, Canada, J0L 2H0	\$206,376.70
91	PROTECH CONSTRUCTION	1371, BOUL. LIONEL-BOULET # 101, Varennes, Québec, Canada, J3X 1P7	\$19,258.22
92	PUBLICITÉ PLASTIQUE BLAIS	26, ST-MAGLOIRE, Montmagny, Québec, Canada, G5V 2W5	\$1,110.20
93	PUROLATOR COURRIER LTÉE	PO BOX 1100, ETOBICOKE POSTAL, Etobicoke, Ontario, Canada, M9C 5K2	\$5,801.67
94	RBC - Banque Royale du Canada	c/o Teranet/BankruptcyHighway.com P.O. Box 57100, Etobicoke, Ontario, Canada, M8Y 3Y2	\$13,023.73
95	RBC Banque Royale du Canada	c/o Teranet/BankruptcyHighway.com P.O. Box 57100, Etobicoke, Ontario, Canada, M8Y 3Y2	\$712,613.00
96	RCAP LEASING INC.	PO BOX 67 , Burlington, Ontario, Canada, L7R 3X8	\$861.71
97	Receveur Général du Canada (PPS)	Service Canada (PPS) 4900, rue Yonge, AR Finance, 1er étage, Toronto, Ontario, Canada, M2N 6A8	\$212,595.00
98	SAISON-AIR INC.	150, BOUL. ST-MARTIN OUEST, Laval, Québec, Canada, H7M 3Y8	\$3,682.65
99	SAN I MAX LTD	CP 12549, SUCC. CENTRE-VILLE, Montréal, Québec, Canada, H3C 6R1	\$143.72
100	Serge Lavallée, Consultant en habitation inc.	9, rue du Grand-Ravin, Sainte-Julie, Québec, Canada, J3E 3G3	\$51,988.83
101	SERRURIER FABRIS (1993) INC.	45, BOUL. LAURIER, McMasterville, Québec, Canada, J3G 1P7	\$187.35
102	Service Canada (trop versé assurance chômage)	Centre de traitement Boucherville C.P. 60, Boucherville, Québec, Canada, J4B 5E6	\$0.00
103	SERVICES FINANCIERS DE LAGE LANDEN CANADA INC.	C/O T4557, PO BOX 4557, STN A, Toronto, Ontario, Canada, M5W 0K1	\$155.22
104	SYNTHESE	400-223 RUE STE-CATHERINE, Saint-Constant, Québec, Canada, J5A 1R5	\$6,864.00
105	SYSTEME DE SÉCURITÉ CHUBB	PO BOX 57005, STATION A, Toronto, Ontario, Canada, M5W 5M5	\$419.98
106	test	250 - 9 RUE ANNE-HÉBERT, Saint-Basile-le-Grand, Québec, Canada, J3N 0B4	\$0.00
107	TRANSPORT CHRISTIAN TARDIF	508 AVENUE LÉPINE, Dorval, Québec, Canada, H9P 2V6	\$110.36
108	VERIFICATION MONDIALES MINTZ INC.	PO BOX 15860, STATION A, Toronto, Ontario, Canada, M5W 1C1	\$73.58
109	VETEMENTS UTILITY GARMENT INC.	666, MONTÉE-DE-LIESSE, Saint-Laurent, Québec, Canada, H4T 1P2	\$91.98
110	VIDEOTRON	CP 11078, SUCC. CENTRE-VILLE, Montréal, Québec, Canada, H3C 5B7	\$951.15
111	VISA DESJARDINS	CP 8601, SUCC. CENTRE-VILLE, Montréal, Québec, Canada, H3C 3V2	\$987.29
112	WALKER ENVIRONMENTAL GROUP INC	3700, STEELES AVE. WEST, SUITE 601, Woodbridge, Ontario, Canada, L4L 8K8	\$130.87
113	WESTON FOODS (CANADA) INC.	PO BOX 11642, SUCC. CENTRE-VILLE, Montréal, Québec, Canada, H3C 5Z8	\$1,371.57
114	WM QUÉBEC INC.	PO BOX 4205, STATION A, Toronto, Ontario, Canada, M5W 5L4	\$594.82
Total:			\$7,505,747.45



Débiteur

6ième jour de novembre 2020

Date

Liste "B"
Créanciers garantis
Restaurants Pacini inc.

No	Nature de la réclamation Détails de la garantie	Date de la garantie	Montant de la réclamation	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Bodkin, a division of Bennington Financial Corp 102-1465 North Service rd E, Oakville, Ontario, L6H 1A7 MEU - Équipement de restaurants et mobilier MOI - Équipement - Location/acquisition		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
2	Clé Capital inc. 2200 rue de la Sidbec sud Trois-Rivières, Québec, G8Z 4H1 MEU - Équipement de restaurants et mobilier MOI - Équipement - Location/acquisition		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
3	LBC Leasing Limited Partnership 130 Adelaide Street West Toronto, Ontario, M5H 3P5 MEU - Équipement de restaurants et mobilier MOI - Équipement - Location/acquisition		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
4	NL NP 1525 Buffalo Place Winnipeg, Manitoba, R3T 1L9 MEU - Équipement de restaurants et mobilier MOI - Équipement - Location/acquisition		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
5	RBC - Banque Royale du Canada c/o Teranet/BankruptcyHighway.com P.O. Box 57100 Etobicoke, Ontario, M8Y 3Y2 CAR - Comptes clients AUT - Avances et frais payés d'avance INV - Stocks AUT - Crédits d'impôt AME - Améliorations locatives MEU - Équipement de restaurants et mobilier MOI - Équipement - Location/acquisition AUT - Placements		\$327,190.00	\$15,005.00	\$0.00	\$312,185.00
6	RCAP Leasing inc. 5575 North Service Rd, STE 3000 Burlington, Ontario, L7L 6M1 MEU - Équipement de restaurants et mobilier MOI - Équipement - Location/acquisition		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
7	Royal bank of Canada 300-5575 North Service RD Burlington, Ontario, L7L 6M1 MEU - Équipement de restaurants et mobilier MOI - Équipement - Location/acquisition		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
Total:			\$327,190.00	\$15,005.00	\$0.00	\$312,185.00



Débiteur

6ième jour de novembre 2020

Date



**AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS
TENUE DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE/
MEETING OF CREDITORS BY CONFERENCE CALL**

*****NOTE IMPORTANTE*****

DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, LES PROFESSIONNELS DU DOMAINE DE L'INSOLVABILITÉ, EN COLLABORATION AVEC LE BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES, ONT DÉCIDÉ DE METTRE EN PLACE DES MESURES PRÉVENTIVES AFIN DE RÉDUIRE LES CONTACTS DIRECTS ENTRE PERSONNES. POUR SE CONFORMER À L'INSTRUCTION DU SURINTENDANT, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS VALIDERA L'IDENTITÉ DES CRÉANCIERS PARTICIPANTS. LES CRÉANCIERS DEVRONT S'ASSURER D'AVOIR TRANSMIS LEURS RÉCLAMATIONS AVANT L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

AINSI, VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS SE TIENDRA PAR TÉLÉCONFÉRENCE LE 27 NOVEMBRE 2020 À 10 H. SI VOUS DÉSIREZ RECEVOIR LES COORDONNÉES POUR ASSISTER À LADITE TÉLÉCONFÉRENCE, VEUILLEZ NOUS EN INFORMER, AVANT LE 26 NOVEMBRE 2020 À 16 H, PAR COURRIEL AU RECLAMATION-CLAIMS@RCGT.COM.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU PRÉOCCUPATIONS, N'HÉSITÉZ PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS.

*****IMPORTANT NOTICE*****

DUE TO THE COVID-19 PANDEMIC, INSOLVENCY PROFESSIONALS, IN ASSOCIATION WITH THE OFFICE OF THE SUPERINTENDENT OF BANKRUPTCIES, HAVE DECIDED TO IMPLEMENT PREVENTIVE MEASURES TO REDUCE DIRECT CONTACT BETWEEN INDIVIDUALS. IN ORDER TO COMPLY WITH THE SUPERINTENDENT'S INSTRUCTIONS, THE CHAIR OF THE MEETING OF CREDITORS WILL VALIDATE THE IDENTITY OF PARTICIPATING CREDITORS. CREDITORS MUST ENSURE THEY HAVE SUBMITTED THEIR CLAIMS BEFORE THE START OF THE MEETING.

THE MEETING OF CREDITORS WILL BE HELD BY CONFERENCE CALL ON NOVEMBER 27, 2020 AT 10:00 A.M. IF YOU WISH TO ATTEND, PLEASE INFORM US, BEFORE 4:00 P.M. ON NOVEMBER 26, 2020, BY EMAIL AT RECLAMATION-CLAIMS@RCGT.COM TO RECEIVE THE CONTACT DETAILS TO JOIN THE CONFERENCE.

IF YOU HAVE ANY QUESTIONS OR CONCERNS, DO NOT HESITATE TO CONTACT US.

Merci,
Thank you,

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee



AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS
ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM

Nous vous informons que nous avons restructuré le traitement de nos preuves de réclamation. Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation **par courriel ou par télécopieur** à l'adresse ci-dessous.

Please be advised that we are restructuring the management of our proofs of claim. We strongly encourage you to send your proof of claim **by email or by fax** to the following address.

Centrale/ Hub	Adresse/Address	No. de téléphone/ Phone no.	No. de télécopieur/ Fax no.	Adresse électronique/ Email
Commercial Montréal	600, rue de la Gauchetière ouest, bureau 2000, Montréal, QC, H3B 4L8	514-879-1385	514-858-3303	reclamation-claims@rcgt.com

Merci,

Thank you,

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee



Raymond Chabot inc.

Dossier n° : 1193370
Entré le :
Garanti :
Privilégié :
Ordinaire :

PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue
Ville	Province
	Code postal

Dans l'affaire de la proposition de :

Restaurants Pacini inc. (nom de la partie débitrice) de
Montréal QC (ville et province) et de la réclamation de _____, créancier.

Je, soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de, _____ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) _____ (précisez le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition, soit le 9 juillet 2020, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. **(L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.)**
- (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)**

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :
(Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.

F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Autant que je sache, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

Témoin

Créancier

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



Raymond Chabot inc.

Office no: 1193370
Entered :
Secured:
Preferred:
Ordinary:

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the proposal of:

Restaurants Pacini inc. *(Name of debtor party)* of
 Montréal QC *(city and province)* and the claim of _____, creditor.

I, _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of, _____ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) _____ *(state position or title)* of _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal namely the July 9, 2020 and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. **(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)**
- (Check and complete appropriate category.)**

- A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____**
(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and
(Check appropriate description.)

- Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
 Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.
(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)

- B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____**

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____.

(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____ .

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____ .

F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____ .

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____ .

G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.

6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

7. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)***

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at _____ this _____ day of _____

Witness

Creditor

Telephone No.: _____

Fax No.: _____

Email address: _____

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

(alinéas 51(1)e et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

Restaurants Pacini inc. (Nom de la partie débitrice)

Je, _____, de _____
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nommé _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____, à _____

Témoin

Créancier

Nom du créancier qui est une personne morale

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

GENERAL PROXY

(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

Restaurants Pacini inc. (Name of debtor party)

I, _____, of _____
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint _____, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at _____ this _____ day of _____

Witness

Individual creditor

Name of corporate creditor

Witness

Per _____
Name and title of signing officer

FORMULE DE VOTATION

(alinéas 51(1)f) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : RESTAURANTS PACINI INC.

Je (*ou* Nous), _____ (*nom du créancier*), de _____
(*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de _____ \$ demande
au syndic agissant relativement à la proposition de Restaurants Pacini inc., personne insolvable, de consigner mon
(*ou* notre) vote _____ (**en faveur de** *ou* **contre**) l'acceptation de la proposition, faite le 9 novembre 2020.

Fait à _____, le _____ de _____.

Témoin_____
Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : _____

Témoin_____
Nom et titre du signataire autorisé**VOTING LETTER**

(paragraphs 51(1)f) of the Act

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: RESTAURANTS PACINI INC.

I (*or* We), _____ (*name of creditor*), of _____ (*name of city,*
town or village), a creditor in the above matter for the sum of \$ _____ hereby request the trustee
acting with respect to the proposal of Restaurants Pacini inc., an insolvent person, to record my (*or* our)
vote _____ (**for** *or* **against**) the acceptance of the proposal, made on the November 9, 2020.

Dated at _____ this _____ of _____.

Witness_____
Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: _____

Witness_____
Name and Title of Signing Officer



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (855)724-2268
Télec.: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
N° DIVISION : 01-MONTRÉAL
N° COUR : 500-11-058499-209
N° DOSSIER : 41-2656808

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **RESTAURANTS PACINI INC.**

Ci-après la « Proposante »

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)
Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable désigné
Syndic autorisé en insolvabilité

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**
(articles 50 (10) et 50 (5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

PRÉAMBULE

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal.

De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Montréal, le 12 novembre 2020.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité


Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable désigné

1. INTRODUCTION

La présente démarche s'inscrit dans le cadre du processus de restructuration de Restaurants Pacini inc. (ci-après la « Proposante »), le tout comme plus amplement décrit ci-après.

Plus particulièrement, le présent rapport présente les sections suivantes :

- Rétrospective (Section 2);
- Situation financière (Section 3);
- Relations d'affaires antérieures avec la Proposante (Section 4);
- Sommaire de la proposition (Section 5);
- Réclamations des créanciers (Section 6);
- État de la réalisation estimée (Section 7);
- Évaluation des actifs dans un contexte de faillite (Section 8);
- Conduite de la Proposante (Section 9);
- Projection sur l'évolution de l'encaisse (Section 10);
- Recommandation du syndic dans les circonstances (Section 11);
- Marche à suivre pour le vote sur la proposition (Section 12).

2. RÉTROSPECTIVE

La Proposante est une entreprise constituée le 13 décembre 2006 qui œuvre dans le domaine de la restauration par le biais de franchisés, partenaires et restaurants corporatifs.

Toutefois, plusieurs éléments ont amené la Proposante à devoir revoir son modèle d'affaires :

- Le marché de la restauration est très compétitif, générant une marge de profit minime qui ne lui permet pas d'obtenir les liquidités nécessaires à sa restructuration et son maintien;
- Le manque de main-d'œuvre, lequel a engendré une augmentation des salaires, affectant significativement la marge bénéficiaire tout en complexifiant la gestion des ressources humaines;
- La responsabilité à l'égard du bail du restaurant du Quartier des spectacles à la suite de sa fermeture;
- Les coûts de gestion élevés découlant de sa structure corporative relativement complexe.

La Proposante a donc débuté sa restructuration en réévaluant la rentabilité des différents restaurants ainsi qu'en fermant certains de ceux-ci, dont ceux situés à Val-d'Or et dans le Quartier des spectacles à Montréal.

La pandémie de la COVID-19 émergea au cours de cette restructuration, forçant ainsi les restaurants à cesser leurs activités pour une période de plus de trois mois, ce qui affecta grandement les liquidités de la Proposante.

Le 9 juillet 2020, le principal créancier garanti, la Banque Royale du Canada (ci-après la « RBC ») a signifié son préavis d'intention de mettre à exécution les garanties en vertu de l'article 244(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après « LFI »).

Des procédures légales ont aussi été entreprises contre la Proposante afin de lui réclamer une somme de près de 1,8 million \$, à la suite de la résiliation d'un bail.

Dans ces circonstances, la Proposante s'est vue contrainte de déposer, le 9 juillet 2020, un avis d'intention de faire une proposition auprès de Raymond Chabot inc.

Parallèlement à ces démarches, la Proposante devait faire face aux procédures légales entreprises par le locateur des locaux occupés par son siège social situés au 825, rue Deslauriers et au 761, rue Lebeau, à Montréal.

Par ailleurs, la Proposante a dû faire plus de 50 mises à pied durant la première vague de la COVID-19 sans capacité de payer les préavis de fin d'emploi.

Depuis, et avec l'accord du syndic, la Proposante a transmis plusieurs préavis de résiliation de baux locatifs et a négocié de nouveaux baux pour certains de ses établissements.

Des Ordonnances ont été rendues les 6 août et 22 septembre 2020 approuvant la prorogation de délai pour le dépôt de la proposition respectivement au 23 septembre et 9 novembre 2020.

De plus, une charge d'administration fut demandée et accordée par le tribunal le 6 août 2020 pour qu'une nomination de séquestre s'en suive. Cette nomination a entre autres déclenché l'application du Programme de protection des salariés afin que les employés mis à pied puissent percevoir leur préavis de fin d'emploi.

La Proposante a continué ses efforts de restructuration ainsi que de réorganisation de sa structure opérationnelle.

Le 9 novembre 2020, la Proposante a déposé une proposition auprès du Séquestre Officiel, laquelle est résumée à la section 5 du présent rapport.

3. SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons procédé à une analyse sommaire des informations financières de la Proposante pour la période terminée le 16 février 2020 et les exercices terminés les 30 septembre 2018 et 2019.

Notre analyse a consisté essentiellement à la prise de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la direction. Ce travail ne constitue pas un audit et conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur les états financiers.

3.1 Bilan

Le sommaire du bilan est le suivant (non audité) :

(En milliers de \$ - non audité)	16-févr-20	30-sept-19	30-sept-18
Actif			
À court terme			
Encaisse	420	-	-
Comptes clients et autres montants à recevoir	2 395	2 764	2 131
Stocks	352	131	137
Frais payés d'avance	101	41	63
Actifs d'impôts futurs	477	-	235
	3 746	2 936	2 566
Placements et autres sommes à recevoir	3 122	2 750	3 053
Participation dans les filiales	-	904	977
Intérêts dans partenariats	-	115	115
Part des actionnaires sans contrôle	1 868	-	-
Avances	-	638	868
Billet à recevoir de franchisés	-	710	710
Sommes à recevoir	-	384	384
Immobilisations corporelles	3 697	665	664
Actifs incorporels	1 676	1 671	1 675
Actifs impôts futurs	186	179	136
Écart d'acquisition	6 020	5 734	5 734
	18 447	13 934	13 827
Passif			
À court terme			
Emprunt et découvert bancaire	-	256	166
Créditeurs	3 976	1 648	1 877
Impôts futurs	23	-	-
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de 1 an	670	166	256
Tranche des obligations de contrat de location-acquisition échéant à moins de 1 an	289	126	32
Autres	435	1 073	1 601
	5 393	3 269	3 932
Dette à long terme	2 895	1 032	721
Actions de catégories "I" et "K" rachetables	3 050	3 050	2 970
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 570	407	84
	12 908	7 759	7 707
Capitaux propres			
Capital actions rachetable au prix de 2 260 000\$ au gré du détenteur	2 260	2 260	2 260
Autres actions	19 730	20 609	20 609
Surplus d'apport	100	205	205
Déficit	(16 551)	(16 898)	(16 953)
Total Capitaux propres	5 540	6 175	6 120
Total Passif & Capitaux propres	18 447	13 934	13 827

L'analyse du bilan permet de dégager les constatations suivantes :

- Le ratio de fonds de roulement est déficitaire depuis plusieurs exercices;
- Les comptes clients sont principalement composés des comptes dus à la Proposante par les franchisés et/ou les partenaires, notamment à titre d'avances, quote-part des frais de publicité et redevance. Dans le contexte économique actuel, il est peu probable que ceux-ci soient en mesure de rembourser la Proposante, du moins à brève échéance;

- Les placements et sommes à recevoir consistent principalement en des investissements et détentions d'actions dans les huit restaurants partenaires de la Proposante et d'avances effectuées à ceux-ci;
- Les immobilisations corporelles consistent principalement en les améliorations locatives et les équipements sous contrat de location-acquisition. La Proposante ayant effectué la rénovation de plusieurs de ses restaurants, la valeur des immobilisations a considérablement augmenté au cours de la dernière année;
- Les comptes fournisseurs se détaillent comme suit :

(en milliers de \$)	16 février 2020
Compte fournisseurs et frais courus	2 300
Loyer	212
Taxes de ventes	179
Salaires et avantages sociaux	521
Fonds de publicité	764
	3 976

- La dette à long terme consiste principalement en des prêts consentis par la RBC pour les améliorations locatives des restaurants, lesquels sont garantis par des hypothèques mobilières;
- La Proposante a un déficit accumulé de plus de 16 millions \$ au 16 février 2020, découlant, entre autres, de la fusion avec une sociétés qui était déficitaire de 19 millions \$ en 2013.

3.2 Résultats

Le sommaire des résultats non consolidés est le suivant (non audité) :

(En milliers de \$ - non audité)	16-fév-2020 (5 mois)	30-sept-19 (12 mois)	30-sept-18 (12 mois)
Revenus			
Chiffre d'affaires	8 456	7 556	7 486
Coût des ventes	2 046	642	824
Marge brute	6 410	6 913	6 662
	75,8%	91,5%	89,0%
Frais d'exploitation	1 241	1 614	1 925
Frais d'administration	4 556	4 116	3 468
Frais financiers	161	363	347
Gain avant autre élément	452	821	922
Autres Charges	31	340	2 200
Gain (perte) avant autre élément	421	481	(1 278)
Quote-part des actionnaires sans-contrôle	(87)	-	-
Gain (perte) net	509	481	(1 278)
Impôts exigibles (recouvrés)	-	192	(131)
Bénéfice (perte) net (te)	509	289	(1 147)

L'analyse des résultats permet de dégager les constatations suivantes :

- Avant la pandémie de la COVID-19, les revenus avaient significativement augmenté en raison des améliorations locatives faites dans plusieurs restaurants ainsi que du contexte favorable de l'économie;

- La marge bénéficiaire a chuté durant cette même période à la suite de la fusion de la Proposante avec deux de ses restaurants qui étaient auparavant des franchisés. Par conséquent, le franchiseur s'est intégré à des activités liées à l'exploitation, alors qu'il en comptait peu par le passé, faisant dès lors chuter la marge brute;
- Les autres charges, dont celles de 2,2 millions \$ au 30 septembre 2018, représentent la radiation de certains comptes clients et avances faites aux franchisés et restaurants exploités en partenariat.

4. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PROPOSANTE

Avant le dépôt de la présente procédure, Raymond Chabot Grant Thornton, une société apparentée à Raymond Chabot inc. (ci-après « RCI »), a assisté la direction dans l'analyse de la situation financière de la Proposante.

Raymond Chabot Grant Thornton a également agi à titre d'auditeur aux états financiers pour la période se terminant le 29 septembre 2019 de la Proposante. Le 9 juillet 2020, RCI a obtenu l'autorisation du tribunal afin d'agir à titre de syndic à l'avis d'intention de la Proposante.

Comme mentionné précédemment, RCI agit aussi à titre de séquestre de la Proposante depuis le 6 août 2020.

5. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la proposition. En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire :

- Créanciers garantis : La proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon toute entente à intervenir avec chacun ou selon la LFI;
- Réclamations des employés : La proposition prévoit le paiement dans le cours normal des affaires des sommes dues à titre de salaires et vacances aux employés toujours en poste en date de la proposition;
- Autres réclamations : Pour acquitter les autres réclamations, la Proposante paiera au syndic un montant global de 2 millions \$ selon les termes suivants :
 - 100 000 \$ payable au plus tard le 30 septembre 2021;
 - 300 000 \$ payable au plus tard le 30 septembre 2022;
 - 400 000 \$ payable au plus tard le 30 septembre 2023;
 - 400 000 \$ payable au plus tard le 30 septembre 2024;
 - 400 000 \$ payable au plus tard le 30 septembre 2025;
 - 400 000 \$ payable au plus tard le 30 septembre 2026;

- Cette somme permettra d'acquitter :
 - Réclamations de la couronne (qui devraient être à zéro);
 - Honoraires et frais du syndic;
 - Réclamations privilégiées;
 - Le solde résiduel du montant offert après paiement de ces réclamations sera réparti parmi les créanciers ordinaires acquittant :
 - La première tranche de 500 \$ de leur réclamation;
 - Le solde de leur réclamation, au prorata de leurs créances;
- Réclamations des ex-employés : Les ex-employés ayant des réclamations à titre de salaires impayés, vacances et de préavis de fin d'emploi impayés pourront faire une demande d'indemnisation auprès de Service Canada en vertu du Programme de Protection des Salariés.

6. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers déclarés par la direction de la Proposante se résume ainsi :

(En milliers de \$)	Total
Répartition des créanciers visés par catégorie	
Salaires, vacances (privilégiés) pour les ex-employés	13
Salaires, vacances (ordinaire) et préavis de fin d'emploi pour les ex-employés	200
Fournisseurs	3 433
Locateurs	3 731
Total des créanciers visés par la proposition	7 377

7. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations connues en date du présent rapport, le dividende estimatif aux créanciers ordinaires serait réparti comme suit :

(En milliers de \$)	Total
Montant forfaitaire	2 000
Moins:	
Réclamations de la couronne (estimées à zéro)	-
Réclamations privilégiées	13
Honoraires et frais de la proposition	150
Montant disponible pour les créances non garanties	1 837
Première Tranche (500 \$)	70
Excédent de distribution	1 768
Créanciers visés par la proposition	7 377
Dividende moyen prévu (en %)	24%

Les dividendes prévus, par intervalle des créances, sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

(En milliers de \$)	
< de 500 \$	100,0%
> 500 \$ < 5 000 \$	Entre 26,39 % et 99,14 %
> 5 000 \$ < 50 000 \$	Entre 24,62 % et 26,33 %
> 50 000 \$	Entre 24,38 % et 24,55 %

8. ÉVALUATION DES ACTIFS DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Ci-dessous est présenté le bilan statutaire de la Proposante au 9 novembre 2020, préparé par la direction. La valeur estimative des actifs, selon des critères fondés sur l'expérience, serait la suivante :

(non audité, en milliers \$)	Valeur comptable	% de réalisation	Valeur de réalisation au 2 novembre
Actifs			
Comptes clients	1 162	0,00%	-
Avances et frais payés d'avance	1 514	0,00%	-
Stocks	96	5,21%	5
Crédits d'impôts	67	0,00%	-
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	287	0,00%	-
Équipements de restaurants et mobilier	214	4,67%	10
Équipements - Location / acquisition	114	0,00%	-
Placements	2 144	0,00%	-
	5 598		10
Produit de réalisation net avant créances prioritaires et frais de réalisation			15
Créance prioritaire - Employés en poste (salaires et vacances - maximum de 2 000 \$ / employé)			(52)
Frais de réalisation			(75)
Produit de réalisation net			-
Créancier garanti - Banque Royale du Canada (note 1)			(327)
Excédent disponible pour les créanciers privilégiés et ordinaires			-

Les comptes clients et les avances au bilan sont principalement composés de montant dû par les franchisés alors que les placements sont composés d'actions détenues dans les autres franchises. En cas de faillite de la Proposante, les franchisés devront cesser leurs activités et, par conséquent, ne pourront plus être en mesure de rembourser les avances ou de payer les sommes dues au franchiseur et la valeur des placements serait nulle.

Les stocks et les immobilisations corporelles proviennent des restaurants corporatifs qui étaient en exploitation par la Proposante, mais qui ont été fermés à la suite du dépôt de l'avis d'intention et aux efforts de restructuration. L'ensemble des équipements est démantelé et entreposé.

9. CONDUITE DE LA PROPOSANTE

Enquête comptable

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels est en cours, mais rien n'indique des éléments litigieux. Par ailleurs, une mise à jour verbale sera effectuée à l'assemblée des créanciers.

Conformément à la LFI, nous avons exercé une surveillance des affaires et finances de la Proposante depuis le dépôt de l'avis d'intention.

L'évolution comparative de l'encaisse pour la période du 12 septembre au 30 octobre 2020 se présente comme suit (non audité) :

(En \$)	Cumulatif du 11 juillet au 30 octobre 2020		
	Réel	Prévu	Écart
Recettes			
Revenus de franchise	1 032 120	854 642	177 478
Subvention salariale	236 324	174 000	62 324
Remboursement des dépenses - Franchises	75 205	-	75 205
	1 343 649	1 028 642	315 007
Débours			
Salaires et avantages sociaux	708 290	475 000	(233 290)
Frais généraux	246 190	254 840	8 650
Honoraires professionnels	65 257	126 500	61 243
Frais financiers et service de la dette	67 639	59 000	(8 639)
Remises TPS/TVQ	6 210	43 470	37 260
	1 093 587	958 810	(134 776)
Variations des avances bancaires	250 063	69 832	180 231
Avances bancaires - début	(190 607)	(190 607)	-
Avances bancaires - fin	59 456	(120 775)	180 231

Une analyse des écarts nous permet de dégager les constatations suivantes :

- Les revenus tirés des franchises ont dépassé les attentes en raison de meilleures ventes que ce qui avait été anticipé, affichant des ventes réelles de 177 478 \$ supérieures aux prévisions, et ce, malgré les mesures sanitaires en vigueur;
- Les subventions salariales avaient été calculées de façon conservatrice compte tenu de l'incertitude liée au programme de subvention salariale d'urgence du Canada et de la méthode de calcul. L'écart est principalement dû à une subvention plus généreuse du programme de 62 324 \$ qu'originellement anticipée;
- Des avances et des remboursements ont été faits entre les franchises et la Proposante (le franchiseur) en fonction des frais assumés et des disponibilités de fonds. Au net, le franchiseur a bénéficié de ces avances au cours de la période pour un montant de 75 205 \$ (écart temporaire);
- Les dépenses en salaires et avantages sociaux ont été supérieures de 233 290 \$ compte tenu d'un meilleur achalandage lors de la réouverture en juin jusqu'au début octobre nécessitant plus de personnel et au rétablissement partiel des salaires des cadres qui avaient été réduits avant le dépôt de l'avis d'intention;

- Les honoraires professionnels allant jusqu'à la date du dépôt de la proposition n'ont pas encore été tous facturés et le seront à une date ultérieure (écart temporaire);
- Les remises de TPS-TVQ sont à jour. L'écart de 37 260 \$ provient principalement de la diminution des revenus à la suite de la fermeture des restaurants due à la pandémie de la COVID-19, causant ainsi la diminution de la perception des taxes depuis le début d'octobre.

10. PROJECTIONS SUR L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Nous présentons en annexe l'état de l'évolution de l'encaisse pour la période se terminant 30 septembre 2022.

Cet état démontre que, d'ici le 30 septembre 2022, le solde bancaire augmenterait à environ 183 000 \$. L'augmentation du solde bancaire s'explique par les mesures de restructuration et d'allègement de la structure corporative prises par la Proposante entre le dépôt de l'avis d'intention et la proposition.

11. RECOMMANDATION DU SYNDIC DANS LES CIRCONSTANCES

Considérant que :

- La proposition permettra de compléter la réorganisation de la Proposante et ainsi assurer sa pérennité;
- Dans un contexte de faillite, étant donné que l'ensemble des actifs n'a une valeur qu'en cas de continuité d'exploitation de la Proposante, le dividende qui serait versé aux créanciers non garantis serait nul comparativement à celui proposé;
- Le premier 500 \$ dû aux autres créanciers non garantis sera payé à 100 %;
- Un dividende excédentaire sera offert par le partage au prorata de la somme représentant le solde du montant offert pour distribution moins le montant nécessaire pour le versement de la première tranche;
- Les ex-employés ayant un solde impayé de leur Réclamation d'ex-employés pourront produire, le cas échéant, une demande d'indemnisation auprès de Service Canada en vertu du Programme de Protection des Salariés;

Le syndic considère que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommande donc son acceptation.

12. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une formule de vote. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister par téléconférence à l'assemblée du 27 novembre 2020 à 10 h (HAE) peuvent

également remplir et soumettre la formule de vote ci-jointe indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 27 novembre 2020 à 10 h (HAE). Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée, par courriel au reclamation-claims@rcgt.com, par télécopieur au 514 858-3303 ou par courrier.

ANNEXE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} NOVEMBRE 2020 AU 30 SEPTEMBRE 2022

	Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021	Juillet 2021	Août 2021	Septembre 2021	Oct. 2021 à Sept. 2022
Recettes												
Revenus de franchise	77 512	192 615	118 750	178 125	178 125	178 125	178 125	178 125	178 125	178 125	178 125	3 028 125
Subvention salariale	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	50 000	50 000	-	-	-
	137 512	252 615	178 750	238 125	238 125	238 125	238 125	228 125	228 125	178 125	178 125	3 028 125
Débours												
Proposition												-
Versement à la proposition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	300 000
Honoraires professionnels	10 000	10 000	10 000	5 000	5 000	5 000	-	-	-	-	10 000	15 000
Salaires et avantages sociaux	180 000	225 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	2 020 499
Frais généraux	44 178	37 500	25 833	25 833	25 833	25 833	25 833	25 833	25 833	25 833	25 833	392 649
Autres honoraires professionnels	55 000	35 000	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	30 000
Frais financiers et service de la dette	14 250	15 000	5 417	5 417	5 417	5 417	5 417	5 417	5 417	5 417	5 417	65 000
	303 428	322 500	193 750	188 750	188 750	188 750	183 750	183 750	183 750	183 750	293 750	2 823 148
Variations du solde bancaire	(165 916)	(69 885)	(15 000)	49 375	49 375	49 375	54 375	44 375	44 375	(5 625)	(115 625)	204 977
Solde bancaire - début	59 201	(106 715)	(176 600)	(191 600)	(142 225)	(92 850)	(43 475)	10 900	55 275	99 650	94 025	(21 600)
Solde bancaire - fin	(106 715)	(176 600)	(191 600)	(142 225)	(92 850)	(43 475)	10 900	55 275	99 650	94 025	(21 600)	183 377